

En contrat AESH – Titre 2 - CDD

CDD de 1 an renouvelable 5 fois

Lieu d'exercice	Enseignement public 1er Degré			
Employeur	DSDEN			
Recrutement	Quand	Au besoin		
	Qui	Cellule AVS (qui peut déléguer)		
	Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire du DEAES • Ou à défaut <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 ans d'expérience comme AVS font une dispense de diplôme ○ Diplôme dans le domaine de l'aide à la personne • Savoir nager 		
	Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • CV • Lettre de Motivation • Lettres de recommandations éventuelles (pour exCUI) • Etat de services (pour dispense de diplôme) • Synthèse de l'entretien • Certificat Médical d'Aptitude • Photocopie de la carte d'identité (pour consulter le casier Judiciaire) • Photocopie du plus haut diplôme obtenu et/ou Diplôme d'aide à la personne 		
Evaluation	1ere Année	Quand	Au cours de la 1ère année	
		Qui	IEN de la circonscription de l'école de rattachement (Peut déléguer l'évaluation au directeur, In Fine, signature de l'IEN)	
		Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la qualité du service rendu • Repérer d'éventuelles insuffisances dans la manière de servir • Mettre en place un accompagnement et des formations adaptées 	
		Document à fournir	Compte rendu d'entretien professionnel signé par l'agent et l'IEN (transmission à la cellule AVS avant le 10 juin)	
	2-3-4ème années	Quand	A la demande	
		Qui	<ul style="list-style-type: none"> • Cellule AVS • IEN de la circonscription de l'école de rattachement (Peut déléguer l'évaluation au directeur, In Fine, signature de l'IEN) 	
		Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la qualité du service rendu • Repérer d'éventuelles insuffisances dans la manière de servir • Mettre en place un accompagnement et des formations adaptées 	
		Document à fournir	Compte rendu d'entretien professionnel signé par l'agent et l'IEN (transmission à la cellule AVS avant le 10 juin)	
	5ème année	Quand	Fin de la 5ème Année	
		Qui	IEN de la circonscription de l'école de rattachement (Peut déléguer l'évaluation au directeur, In Fine, signature de l'IEN)	
		Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le passage en contrat à durée indéterminée • Envisager les remédiations nécessaires en cas de difficultés professionnelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Réunir les éléments attestant de l'insuffisance professionnelle qui ne permettrait pas la transformation du CDD en CDI à l'issue de la sixième année 	
		Document à fournir	Compte rendu d'entretien professionnel signé par l'agent et l'IEN (transmission à la cellule AVS avant le 10 juin)	